Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190923-CC_2019_164-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_ 2019_164

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 septembre 2019, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION N°1

Signature d'une convention cadre avec la Région dans le cadre du SRDEII

Présents :
M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ,10ème vice-présidente

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération 2019_157 à la 2019_161
Titulaires présents : 35
Suppléants présents : 2
Procurations : 7

Nombre de votants : 44

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

A partir de la délibération 2019_162
Titulaires présents : 37
Suppléants présents : 2
Procurations : 8

Nombre de votants : 47

Ont donné pouvoir :
M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Absents excusés :
M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190923-CC_2019_164-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 septembre 2019

Délibération CC_ 2019 _164

COMMISSION N°1

Signature d'une convention-cadre avec la Région dans le cadre du SRDEII

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre de sa compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, la Communauté de communes mène une politique de soutien aux entreprises,

Vu la délibération avec la Région concernant la signature d'une convention transitoire entre la Région et le EPCI relative aux opérateurs de la création d'entreprises.

Considérant qu'il s'agit d'une convention visant à autoriser la CCPC à financer des opérateurs d'appui à la création d'entreprises.

Considérant que cette convention transitoire avec la Région Hauts-de-France pour autoriser la Pévèle Carembault à financer : BGE, ILMS et Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- D'autoriser le Président à signer une convention-cadre avec la Région dans le cadre du SRDEII.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT